



Comité de suivi citoyen 29 avril 2025





Sylvie NICQ CROIZAT

Vice-Présidente en charge de la démocratie participative, de la coconstruction citoyenne, de l'open data

Rappel du travail du comité de suivi de la Convention citoyenne

Suivre la mise en œuvre et les suites de l'élaboration du SCoT valant PCAET, au regard des propositions de la Convention.

Session 1 du comité de suivi du 16 novembre 2024 :

- Le scénario de référence proposé par la Métropole Rouen Normandie.
- Les grandes orientations stratégiques du PAS.

Présentation en réunion publique le 30 janvier 2025

- Echanges autour des retours du comité citoyen sur les grandes orientations du PAS.



*Session 1
du
comité
de suivi*



*Réunion
publique
PAS*



Sophie GUILLAIN

Animatrice

Rappel des règles d'intelligence collective

- **Ecoute attentive et respect de la prise de parole de chacune et chacun :** Ne pas couper la parole, ni monopoliser la parole trop longtemps.
- **Légitimité :** La diversité de vos identités, de vos expériences, de vos parcours est un atout pour le groupe. Chacune et chacun est légitime d'être ici.
- **Inclusion et non-discrimination :** Personne ne doit se sentir exclu, les attaques personnelles, les propos ou actes discriminatoires, le harcèlement, les insultes, les jugements envers autrui ne seront pas acceptés.
- **Souveraineté :** s'exprimer en son nom et non au nom du groupe ou à la place de l'autre (mis à part si vous êtes porte-parole du groupe).



Objectif de la session

- Comprendre et s'appropriier le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
- Travailler sur le DOO au regard des productions de la Convention Citoyenne





ORDRE DU JOUR

- 1 PRÉSENTATION DU DOO**
- 2 TRAVAIL COLLABORATIF : COMPARAISON ENTRE LE DOO ET LES TRAVAUX DE LA CC**
- 3 TRAVAIL COLLABORATIF : COMPARAISON ENTRE UN SOUS-AXE DU DOO ET LES TRAVAUX DE LA CC**
- 4 RESTITUTION ET MISE EN COMMUN**
- 5 CONCLUSION**

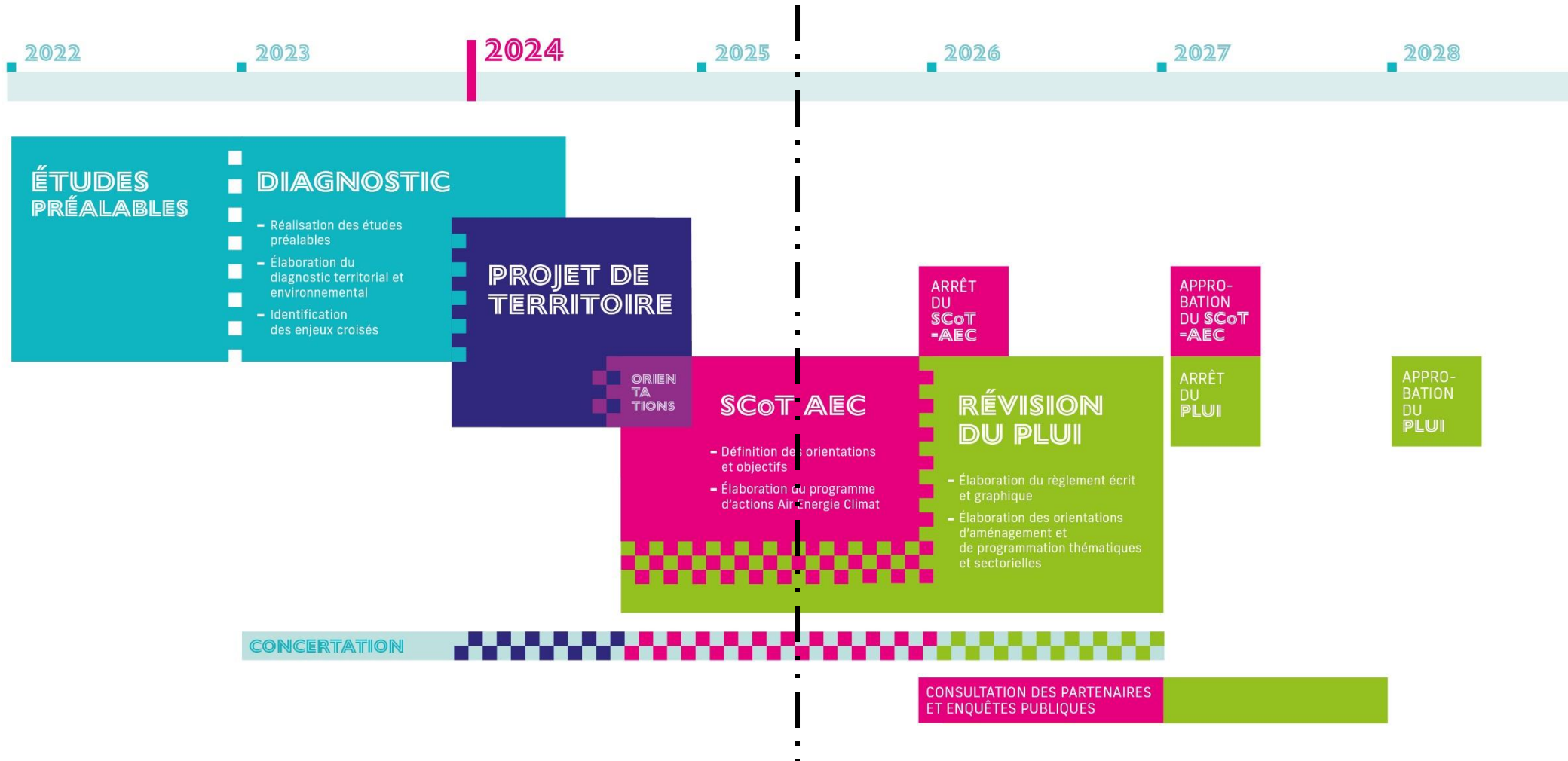


PRÉSENTATION DU DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

Introduction : Dominique ROBINOT

Franck WEHRLÉ

Le calendrier de réalisation



C'est quoi le DOO ?

Le DOO est une feuille de route pour la mise en œuvre du projet de territoire. Il est organisé autour de 3 thématiques majeures :

- 1. La transition écologique et énergétique :** valorisation des paysages ; protection du vivant ; gestion des risques ; économie circulaire...
- 2. Les activités économiques, agricoles et commerciales :** diversification des espaces économiques et industriels de l'axe Seine ; renforcement des proximités territoriales ; développement de modèles agricoles résilients...
- 3. L'offre de logements, de mobilité, d'équipements et de services :** participation à la mixité sociale, production résidentielle et renforcement des services en faveur de l'inclusion, de la transition, et de la neutralité carbone...





Trame du DOO

Axe 1 – Ménager le territoire en prenant en compte les limites écologiques et climatiques pour une Métropole vivable à l’horizon 2050

Axe 2 – Aménager le territoire au service du bien-vivre, de la sobriété et de la solidarité

Axe 3 - S’engager résolument dans une dynamique de transition, de neutralité carbone et de résilience

Axe 1 – Ménager le territoire en prenant en compte les limites écologiques et climatiques pour une Métropole vivable à l’horizon 2050

1.1. Protéger strictement les sites naturels ainsi que les sites patrimoniaux

- Préserver et restaurer la biodiversité
- Restaurer et renaturer en priorité les continuités écologiques

1.2. S’inscrire dans la démarche ERC en privilégiant l’évitement

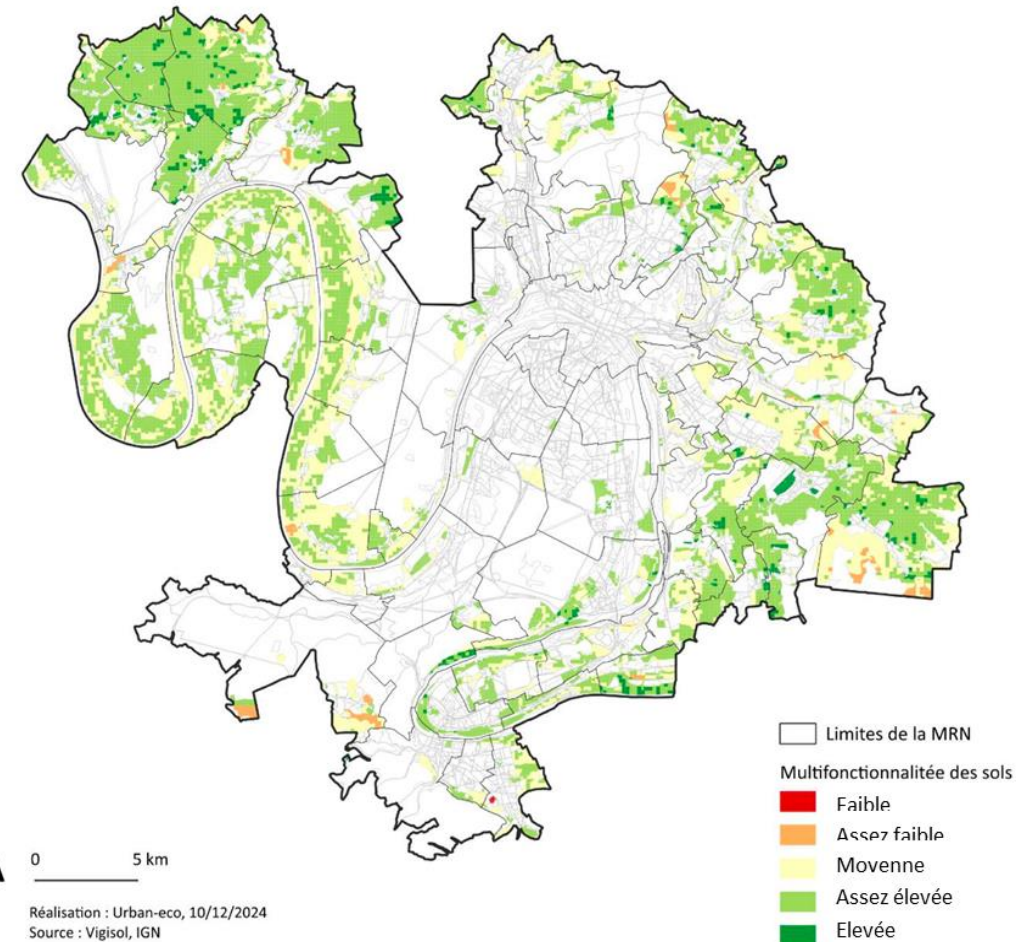
- Appliquer la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC)

1.3. Protéger les sols fonctionnels

- Préserver les fonctions écologiques et naturelles existantes des sols
- Intégrer la préservation des sols comme un critère prioritaire dans la conception des projets sur le territoire
- Soutenir les filières agricoles qui valorisent et renforcent la qualité des sols



Niveau de multifonctionnalité des sols; UrbanEco MRN



Axe 1 – Ménager le territoire en prenant en compte les limites écologiques et climatiques pour une Métropole vivable à l’horizon 2050

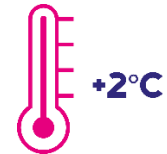
1.4. Mettre en œuvre la renaturation en privilégiant les gains écologiques

- Aller au-delà du cadre comptable du Zéro artificialisation nette (ZAN)
- Identifier les zones préférentielles de renaturation (ZPR)



1.5. Adapter le développement du territoire aux limites écologiques

- Sécuriser et protéger l’approvisionnement en eau
- Améliorer le traitement des eaux usées avant leur retour en milieu naturel
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire
- Réduire les consommations énergétiques



Axe 1 – Ménager le territoire en prenant en compte les limites écologiques et climatiques pour une Métropole vivable à l’horizon 2050

1.6. Valoriser le patrimoine métropolitain au service de la résilience du territoire métropolitain

- Préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager de la Seine, favoriser l’accès à la Seine, préserver et valoriser les panoramas qui bordent la Seine, etc.
- Requalifier les paysages des vallées et faire des cours d’eau des espaces de fraîcheur
- Réhabiliter et valoriser les patrimoines urbains et industriels au service de la transition écologique (par exemple reconverter les friches industrielles)



1.7. Mettre en œuvre la stratégie de sobriété foncière

- Réduire progressivement et continuellement l’urbanisation et l’artificialisation des sols. Objectif de zéro artificialisation nette en 2050

=> **La stratégie** : Mobiliser en priorité les espaces déjà artificialisés, limiter l’artificialisation des sols dans les projets d’urbanisme, renforcer la capacité de stockage du carbone.



Axe 2 – Aménager le territoire au service du bien-vivre, de la sobriété et de la solidarité

2.1. Développer une offre de logement au service des équilibres territoriaux et sociaux respectueuses des grands enjeux environnementaux

- Objectif de production de **44 000 logements** sur la période 2026-2046
- Diversifier la production de logements pour adapter l'offre aux besoins des évolutions sociales et sociétales
- Territorialiser la production de logement au regard de l'armature territoriale en lien avec l'offre de mobilité



2.2. Mobiliser les espaces urbains existants pour soutenir une production résidentielle qui participe aux objectifs de neutralité carbone et foncière

- Prioriser la mobilisation des logements vacants et des délaissés urbains
- Construire dans des espaces déjà urbanisés, plutôt que d'utiliser de nouveaux espaces naturels ou agricoles



Axe 2 – Aménager le territoire au service du bien-vivre, de la sobriété et de la solidarité

2.3. Faire de la production résidentielle un levier de transitions et de valorisation patrimoniale

- Lutter contre la précarité énergétique tout en évitant la banalisation des formes urbaines ou la désertification des centres
- Accompagner la rénovation du bâti existant dans les centres anciens à valeur patrimoniale
- Renforcer la politique de rénovation énergétique et les restructurations dans les tissus à fort potentiel (tissus d’habitat collectif, faubourgs mixtes, maisons en ville, secteurs d’implantations périphériques commerciaux).



2.4. Renforcer l’offre en équipements et services pour une métropole inclusive et bas carbone

- Assurer l’accès à une offre en équipements et services maillée et hiérarchisée
- Renouveler l’attractivité, la lisibilité et la complémentarité des espaces commerciaux



2.5. Organiser le territoire des proximités à partir d’une offre en transport bas carbone

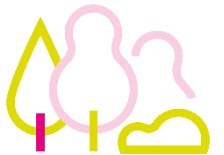
- Déployer l’étoile ferroviaire métropolitaine en s’appuyant sur la nouvelle gare Saint-Sever
- Rapprocher les territoires de la métropole par une offre en transports collectifs bas carbone optimisée et accessible



Axe 3 – S’engager résolument dans une dynamique de transition, de neutralité carbone et de résilience

3.1. Organiser les transitions des espaces productifs du territoire

- Développer une activité économique intégrée au tissu urbain attentive au cadre de vie et à la sécurité des habitants du territoire
- Relocaliser les entreprises sur la Métropole, en cohérence avec les objectifs nationaux de développement de l’industrie verte et de l’Axe Seine
- Décarboner le tissu industriel existant et accompagner son renouvellement
- Réinvestir les friches
- Préserver les espaces et les sols pour valoriser les productions agricoles et forestières locales
- Diversifier les sources d’énergie par le développement d’EnR dans les espaces productifs (photovoltaïsme, bois énergie, méthanisation)
- Encourager un tourisme de proximité durable qui valorise les spécificités locales
- Promouvoir un tourisme responsable et local qui contribue au rayonnement des patrimoines métropolitains



Axe 3 – S’engager résolument dans une dynamique de transition, de neutralité carbone et de résilience

3.2. Organiser la transition économique (Titre en cours de reformulation)

- Préserver et entretenir les filières d’excellence de l’enseignement supérieur en lien avec des pôles d’innovations et des pépinières
- Promouvoir les fonctions de production dans les centralités urbaines à tous les niveaux de l’armature
- Développer une logistique bas carbone, notamment en lien avec le fleuve => encourager le report modal du transport de marchandises vers le fret fluvial et le ferroviaire



3.3. Organiser la résilience face aux risques

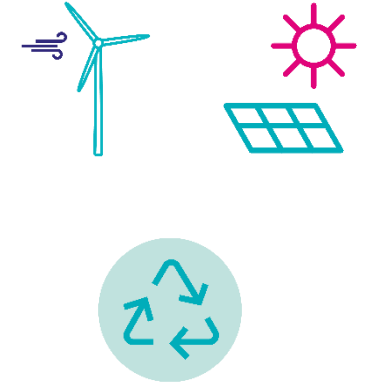
- Adapter l’aménagement du territoire pour réduire l’exposition aux risques inondation accrus par le changement climatique
- Penser et organiser le repli stratégique des activités économiques
- Réduire l’exposition de la population aux mouvements des sols
- Réduire l’exposition aux polluants atmosphériques et aux nuisances
- Désimperméabiliser les sols et renforcer la biodiversité des espaces urbanisés
- Renforcer la qualité du cadre de vie pour un territoire de santé et de bien être



Axe 3 – S’engager résolument dans une dynamique de transition, de neutralité carbone et de résilience

3.4. Organiser la transition énergétique

- Planifier et intensifier la production d’énergies renouvelables pour atténuer les impacts climatiques et renforcer la résilience énergétique
- Réduire le volume de déchets émis à l’échelle de la métropole et valoriser le volume restant par des initiatives de réemploi, réutilisation et de recyclage
- Gérer de manière rationnelle et économe les matières premières pour limiter les impacts sur la biodiversité, les sols et les équilibres des écosystèmes





TRAVAIL COLLABORATIF : COMPARAISON ENTRE LE DOO ET LES TRAVAUX DE LA CC



Structure du DOO

Axe 1 – Ménager le territoire en prenant en compte les limites écologiques et climatiques pour une Métropole vivable à l’horizon 2050

- 1.1 Protéger strictement les sites naturels ainsi que les sites patrimoniaux
- 1.2 S’inscrire dans la démarche ERC en privilégiant l’évitement
- 1.3 Protéger les sols fonctionnels
- 1.4 Mettre en œuvre la renaturation
- 1.5 Adapter le développement du territoire aux limites écologiques
- 1.6 Valoriser le patrimoine métropolitain au service de la résilience du territoire métropolitain
- 1.7 Mettre en œuvre la stratégie de sobriété foncière

Axe 2 – Aménager le territoire au service du bien-vivre, de la sobriété et de la solidarité

- 2.1 Développer une offre de logement au service des équilibres territoriaux et sociaux respectueuses des grands enjeux environnementaux
- 2.2 Densifier les espaces urbains existants pour soutenir une production résidentielle qui participe aux objectifs de neutralité carbone et foncière
- 2.3 Faire de la production résidentielle un levier de transitions et de valorisation patrimoniale
- 2.4 Renforcer l’offre en équipements et services pour une métropole inclusive et bas carbone
- 2.5 Organiser le territoire des proximités à partir d’une offre en transport bas carbone

Axe 3 - S’engager résolument dans une dynamique de transition, de neutralité carbone et de résilience

- 3.1 Organiser les transitions des espaces productifs du territoire
- 3.2 Organiser la transition économique
- 3.3 Organiser la résilience face aux risques
- 3.4 Organiser la transition énergétique



En sous-groupes, répondez à la question suivante :

**Le DOO présenté reflète-t-il les objectifs portés par la
Convention citoyenne et le comité de suivi ?
Pourquoi ?**



TRAVAIL COLLABORATIF : COMPARAISON ENTRE UN SOUS-AXE DU DOO ET LES TRAVAUX DE LA CC



Après avoir lu un des sous-axes du DOO, répondez en sous-groupes à la question suivante :

Quelles grandes convergences et divergences identifiez-vous entre le DOO et les productions de la Convention citoyenne ?



RESTITUTION ET MISE EN COMMUN



Un·e porte-parole par table restitue les conclusions de la première séquence de travail :

Le DOO présenté reflète-t-il les objectifs portés par la Convention citoyenne et le comité de suivi ? Pourquoi ?





CONCLUSION





Prochains rendez-vous

- **06 mai** : comité de suivi de la CC sur le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)
- **22 mai** : réunion publique sur le DOO et le DAACL et volet AEC à la mairie d'Elbeuf à 18h
- **27 mai** : réunion publique sur le DOO et le DAACL et volet AEC au pavillon des transitions à Rouen à 18h (avec diffusion sur Youtube)
- **14 juin** : comité de suivi sur le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

**MERCI POUR VOTRE
PARTICIPATION !**

